

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°002/AONO/LANAVET/CIPM/2026 DU 23/04/2026
RELATIF A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION DES
BIOFERTILISANTS AU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE (LANAVET).



Lot 2 : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE POUR LA PRODUCTION DES BIOFERTILISANTS AU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE (LANAVET).

1- Objet de l'avis d'appel d'offre

Le Laboratoire National Vétérinaire lance une consultation auprès des prestataires de droit camerounais exerçant dans le secteur concerné, en vue de l'acquisition des équipements de laboratoire pour la production des biofertilisants au Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).

2- Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment l'acquisition des équipements de laboratoire pour la production des biofertilisants au Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).

3- Participation et origine

La participation du présent appel d'offres est ouvert aux entreprises exerçant dans le secteur concerné et répondant aux critères de qualification indiqués dans le présent Dossier d'appel d'offres.

4- Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget du Plan Intégré d'Import-Substitution Agro-pastorale et Halieutique (PIISAH) – LANAVET.

5- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet appel d'offres est hors ligne.

6- Consultation du Dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent Avis, de 08 heures à 16 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71.

7- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu de 08 heures à 16 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71, dès

publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **475 000 (Quatre cent soixante-quinze mille) francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable dans le compte N° **10001 06860 97568660001 28 ouvert** dans les Agences de la BICEC sous le nom de « CAS-ARMP ».



La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **F CFA TTC 237 829 518 (Deux cent trente-sept millions huit cent vingt-neuf mille cinq cent dix-huit)**.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, accompagné du reçu de versement à la Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC) et dont la liste figure dans la pièce 13 du dossier d'appel d'offres, d'un montant de **4 750 000 (Quatre millions sept cent cinquante mille) FCFA**, acquittée à la main par l'émetteur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

10- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée au siège du LANAVET porte 203, au plus tard le **28/05/2026 à 10 heures**, heure locale, et revêtue de la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°002/AONO/LANAVET/CIPM/2026 DU 23/04/2026 RELATIF A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION DES BIOFERTILISANTS AU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE (LANAVET).

Lot 2: ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE POUR LA PRODUCTION DES BIOFERTILISANTS AU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE (LANAVET).

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11- Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps au **LANAVET** sis à **Garoua-Boklé** le **28/05/2026 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés de ladite entreprise, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre (un seul représentant par soumissionnaire).

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du Dossier d'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12- Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux date et heure limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le DAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du DAO, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

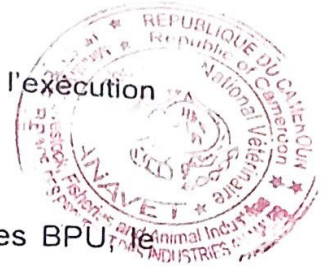
13- Critères d'évaluation

a- Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a) de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b) de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c) de n'avoir pas exécuté au moins deux (02) marchés similaires et de même envergure ;
- d) des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- e) du non-respect de 4 sur 7 des critères essentiels ;

- f) de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- g) de la non-conformité aux spécifications techniques ;
- h) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- i) de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- j) de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant;
- k) de la non-conformité du modèle de soumission ;
- l) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- m) de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.



b- Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, personnel technique),
le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie ;
- le délai d'exécution.

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **six (06) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Non applicable.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, de 08 heures à 16 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 Garoua, porte 203, téléphone 696 16 82 71.

19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48. /-

Garoua, le **23 AVR 2026**

Le Directeur Général,

(Autorité Contractante)

Ampliations

- ARMP (pour publication)
- Président CIPM (pour information)
- Archives / Chronos
- Affichage (pour information)



**Pour le Directeur Général
et Par Ordre**

**Yonsu Dada Charles O.
Docteur Vétérinaire**